



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 15 - Mars 2020

Edito



Dominique GUISTI,
membre du Bureau
UFR Santé Action
Sociale.

Face à une mobilisation sans précédent, tant dans sa durée (3 mois) que par le nombre de personnes qui rejettent cette réforme scélérate, le gouvernement, tel Lucky Luke, a dégainé son 49.3.

Serait-il aux abois ? L'avenir nous le dira. Cependant, la partie n'est pas encore terminée. Il reste le débat au Sénat qui devrait modifier le texte initial, avant son retour devant l'Assemblée Nationale. En attendant, les retraité·e·s sont engagé·e·s dans les actions sur

tout le territoire. La commission exécutive de l'UFR a largement débattu des raisons de cet engagement.

Comme toute la CGT, nous sommes attaché·e·s au système de retraite actuel solidaire tout en l'améliorant. Nous revendiquons que toutes et tous, nous puissions profiter de cette nouvelle période de notre vie, en bonne santé avec un pouvoir d'achat maintenu. Nous demandons l'indexation immédiate des pensions sur l'évolution des salaires pour atteindre, à terme, un minimum à 1 800 € bruts.

Sommes-nous assez nombreuses et nombreux pour y arriver ?

17 000 000 retraité·e·s mais seulement 99 000 syndiqué·e·s à la CGT. Pour notre fédération, 9 syndiqué·e·s sur 10 restent syndiqué·e·s au moment du départ en retraite. Les raisons en sont multiples, la principale étant que, souvent, les retraité·e·s ne se retrouvent pas dans l'activité syndicale au quotidien dans le syndicat. Engageons la réflexion avec nos camarades actifs·ves pour gagner l'engagement de toutes et de tous pour faire avancer nos revendications.

Les mesures prises par le gouvernement pour contenir le développement de l'épidémie due au COVID-19 repoussent les échéances. Ce n'est pas parce que le débat parlementaire est retardé que les mauvais coups vont disparaître.

Prenons soin de nous et de notre entourage pour être plus fort·e·s pour relancer les luttes à venir !

Sommaire

- Compte-rendu CE UFR 11-12/02/2020 p.2-3
- Vie syndicale UFR p.4
- Campagne retraité.e.s : tract UCR p.5-6
- Les retraité.e.s et le numérique p.7
- Féministe, la CGT ? p.8
- Les femmes grandes gagnantes ? p.10
- Revalorisation des pensions p.11
- Prélèvements sur les pensions p.12
- Péréquation salaires / retraites p.13
- Lettre à la direction de la SNCF p.13
- AG APHP 31/01/2020 p.14



Régine ROUXEL a présidé ces deux journées.

Point 1. Présentation du livre : Féministe la CGT ?

→ Nous avons invité les 3 auteures du livre paru en octobre 2019 et Mireille PAUME, responsable de l'activité femmes retraitées de l'UCR ainsi que Mireille STIVALA, notre Secrétaire générale responsable de l'activité femmes-mixité (comme nous avons décidé très tardivement de ce débat Mireille déjà retenue par un autre rendez-vous n'a pas pu se libérer).

Le livre fait suite aux interventions de la journée confédérale femmes-mixité du 7 février 2019. Sophie BINET et Rachel SILVERA ont introduit le débat en présentant l'ouvrage qu'elles ont écrit avec Maryse DUMAS (qui n'a pas pu se libérer) : « *Féministe la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale* » (Éditions de l'Atelier). En adoptant un triple regard sur la place des femmes dans le travail et la société (perspectives historiques, luttes féministes actuelles, réalités contemporaines de la sociologie du monde du travail), les trois auteures, de générations et de trajectoires diverses, ont interrogé les questions de genre et les leviers dont dispose aujourd'hui le syndicalisme pour s'emparer de ces enjeux.

Nous avons débattu de nos basses pensions dues à nos salaires très bas dans le secteur de la santé et l'action sociale. Des camarades ont exprimé les difficultés rencontrées dans leur parcours syndical dans un milieu parfois très masculin de la CGT, la place des femmes progresse : la syndicalisation des femmes augmente (37 % de femmes mais seulement 27 % chez les retraité.e.s !). Nous devons travailler nos revendications et mener la lutte avec nos camarades qui travaillent pour faire reconnaître nos qualifications et demander la péréquation salaires/retraites.

→ Les membres de la CE de l'UFR sont invité.e.s à participer à la journée confédérale femmes-mixité le 5 mars à Montreuil dans le cadre de la préparation du 8 mars 2020 journée de lutte pour les droits des femmes. Dans la préparation de cette journée, la CGT fait un appel aux femmes « grandes perdantes de la réforme des retraites ».

Voir le site CGT : <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>

Point 2 : Qualité de vie syndicale

Sur les données connues au mois de décembre 2019, il apparaît un retard de paiement des cotisations sur l'année 2019 ainsi que sur les FNI 2018.

Ce retard est tout de même global sur l'ensemble de la la CGT dans les versements à cogésité par les UD et UL en plus des bugs informatiques de ce début d'année. On note 5 075 adhérent.e.s de plus entre le 5 décembre et le 24 janvier de cette année. (Pour plus de détails, voir article "Vie syndicale" page 4.)

Formation retraité.e.s : Suite aux grèves et aux mobilisations sur la réforme des retraites, la formation préparée par l'UCR pour la CE de l'UFR début janvier ne s'est pas tenue. Le collectif orga de l'UFR fera une proposition pour son report.

Point 3 : Actualité

Dans son rapport d'actualités, Marie-Claude ROUAUX a fait le tour de l'actualité tant internationale que nationale.

Un focus est fait sur la situation dans notre secteur de la santé, en particulier sur la lutte dans les hôpitaux.

Un débat riche a suivi où chacun et chacune a pu apporter sa contribution en particulier sur la difficulté à mobiliser dans notre secteur, sur la bagarre contre la réforme des retraites proposée par le gouvernement Macron qui impacte fortement notre secteur avec la perte de la catégorie active pour tous et toutes, le report de l'âge de la retraite à 65 ans pour une pension à taux plein, la décote en cas de départ prématuré, la perte du régime des fonctionnaires qui attaque le statut...

Nous avons pu constater que nous sommes en grandes difficultés de communication sur les bas salaires, la pénibilité, la perte de la catégorie active, les Ordres professionnels, la catégorie C etc.

Point 4 : CNRACL

→ 52% des pensionné.e.s CNRACL ne sont pas imposables, 8 à 10 % partent en retraite d'invalidité, le fonds d'action sociale (FAS) doit être encore plus sollicité pour les besoins primaires, tels que l'accès à l'énergie, l'aide au paiement de la mutuelle.

→ Les revendications de la CGT par rapport à la catégorie active sont un trimestre validé et cotisé par année d'exposition ce qui permettrait de partir



cinq ans avant sans perdre sur le montant de sa pension. Actuellement, c'est une majoration de durée d'assurance d'un an pour 10 ans d'exposition pour diminuer uniquement la décote.

Les droits familiaux depuis 2004 sont de 2 trimestres validés par enfant mais non cotisés, ce qui entraîne de fait une diminution de pension (avant 2004 donc avant la réforme 2003 c'était un an cotisé et validé).

→ S'ajoute à tout cela le report de la loi Grand âge aux calendes grecques, alors que celle-ci devait voir le jour en 2019. Celle-ci ne peut être dissociée des revendications des professionnel.le.s actifs/ves. Il n'y a plus de financement, celui-ci devait être pris sur les fonds de réserve des caisses de retraite, mais ces fonds vont finalement servir au financement des retraites !!!

Nous avons fait le constat que le groupe de travail retraite fédéral ne fonctionne pas, il n'y a pas eu une seule réunion en décembre 2019.

Nous décidons de mandater les camarades de l'UFR, membres de la CEF, pour interpeller la direction fédérale afin d'aborder cette question dans un ordre du jour ainsi que la perspective des élections à la CNRACL avec un temps dédié lors du CNF des 12 et 13 Mars. Un courrier en ce sens sera fait par le bureau de l'UFR.

Hélène et Viviane ont rencontré les camarades qui ont commencé un travail sur les élections.

Nous demanderons également que soit mis en place un groupe de travail fédéral ou inter-fédé pour les élections CNRACL 2020.

Quand nous aurons la date de celles-ci, nous préparerons une interpellation en direction des USD et de l'interpro en territoire pour aller dans les mairies pour connaître les électeurs/trices, ce qui nous permettra d'avoir une information ciblée.

Point 5 : Initiatives et activité UF

→ Comité général participation d'Hélène MICHAULT : après un rapport d'actualité très complet, les débats sont allés très rapidement sur la réforme des retraites : des militant.e.s retraité.e.s très présent.e.s dans les manifs, mais il y a encore du travail à faire en direction des retraité.e.s, puisque la majorité d'entre eux est encore favorable à la réforme, contrairement aux actifs.

Une proposition a été faite d'organiser une votation des retraité.e.s devant les mairies,

Organisation du congrès : Au jour du Comité Général : 170 pré-mandatements sur les 402 possibles, 73 USR sur 188 et 97 UFR sur 224. Commission des candidatures : 27 mises à disposition dont 8 nouvelles. Le Bilan d'activité et le document d'orientation seront présentés à la CE

le 13 février et soumis à son vote. Ils seront à la disposition des orga début mars. Le bilan d'activité n'est pas amendable, le document d'orientation l'est. Marc BASTIDE est pressenti pour prendre le Secrétariat Général.

→ Initiative de l'UCR, le 30 janvier à Montreuil : Les retraité.e.s dans le monde du numérique

Sylvie BRUNOL, Viviane DEBARGES, Jean-luc HUON, Hélène MICHAULT (voir le compte-rendu fait par Hélène page 7).

→ Les 120 ans de la NVO : Dominique GUISTI et Hélène MICHAULT.

→ Congrès de l'UFMICT à Prapoutel : participation de Sylvie BRUNOL et Viviane DEBARGES

Nous avons été très bien accueillies et nous avons pu tenir un stand d'information sur notre activité (lettres de l'UFR, dernier numéro de Vie Nouvelle, bulletin d'adhésion et petits gadgets donnés par Vie Nouvelle). Nous avons fait une présentation de 10 minutes avec diaporama « *Trouvons ensemble la manière de renforcer la syndicalisation des retraité.e.s de la Santé et de l'Action sociale* ». De jeunes congressistes nous ont dit découvrir notre activité et tout le travail à faire sur la continuité syndicale.



→ Nous sommes invité.e.s aux congrès de l'UFAS et de l'UFSP qui devaient avoir lieu sur l'île-de-Ré du 11 au 15 mai 2020 pour lesquels nous avons acté la participation de Marie-Ange CARDAN et de Régine ROUXEL.

→ Nous avons acté la participation de Marie-Ange CARDAN, Bernard FRIGOUT et Marie-Claude ROUAUX pour représenter l'UFR au CNF des 12 et 13 Mars.

→ Lors de la prochaine CE de l'UFR des 24 et 25 mars, nous préparerons le congrès de l'UCR avec en particulier les documents du rapport d'activité et d'orientation.

Comme nous nous y étions engagé.e.s lors du dernier congrès de l'UFR, la commission exécutive fait régulièrement un point sur le reversement des cotisations des retraité.e.s par les syndicats.

► **Les états des reversements à CoGéTise par les syndicats de décembre 2019 mettent en évidence un retard dans le paiement des FNI et cotisations pour l'année 2019.**

Pour certains d'entre eux, ce retard se retrouve également sur les derniers versements 2018. Les états de janvier montrent un léger rattrapage mais cela reste en deçà des années précédentes.

Ce retard est global dans toute la CGT, notre fédération est touchée par ce phénomène tout en enregistrant des adhésions. Comment expliquer cette situation ?

Comme souvent en période de luttes importantes, nos organisations ne sont pas forcément en mesure de penser à payer ce qui revient aux organisations de la CGT. Cependant, il est nécessaire de rappeler que, sans les reversements des cotisations à CoGéTise, c'est tout le fonctionnement de la CGT qui risque d'être touché. En effet, les Unions Départementales, les Unions Locales et les Fédérations ont besoin aussi de fonds pour assurer leurs dépenses, certaines étant incompressibles comme les salaires des personnels lorsqu'elles en ont ou tout simplement le financement des luttes et tout ce qui va avec. L'exercice 2018 devrait être clos d'ici fin mars, il y a donc urgence à régler ce qui doit l'être. Quant à 2019, il est anormal que les FNI et Cotisations qui sont payés régulièrement par les syndiqué.e.s en temps et en heure ne soient pas reversés à CoGéTise tout aussi régulièrement.

► **D'autre part, s'y est ajouté un souci d'accès à CoGiTiel pour toutes les organisations de la CGT à partir de la mi-décembre.**

À la suite d'un audit sur nos outils informatiques, la CGT a été enjointe de renforcer la confidentialité des accès à CoGiTiel. La direction informatique a donc mis au point une nouvelle gestion de ces accès. La mise en place de ce nouveau système de connexion a entraîné des difficultés d'accès pour les syndicats, en particulier pour ceux qui

éditent directement leur fichier de prélèvement à partir de CoGiTiel.

Ces deux points mis bout à bout peuvent expliquer le retard pris dans les reversements. Maintenant, c'est à nous toutes et tous qu'il revient de contacter les syndicats de nos départements et/ou de nos régions respectives pour accélérer les reversements. Pour certains départements, il s'avère que les retards pris proviennent essentiellement des USD qui gèrent des cotisations de retraité.e.s, ce qui n'est pas leur rôle, statutairement parlant.

► **Toutefois, il faut noter une bonne nouvelle dans cette période.**

La CGT a enregistré 5 075 Adhésions entre le 5 décembre 2019 et le 24 janvier 2020.

Le prochain CCN fera le point sur toutes les adhésions engrangées durant la lutte. Il s'agit d'un nombre global qui tient compte des adhésions en ligne et de celles faites par les syndicats qui ont fait remonter les informations.

Un travail important de suivi de ces adhésions a été réalisé par l'espace Vie Syndicale Confédéral.

► **Pour notre fédération, nous enregistrons un nombre de nouvelles adhésions assez conséquent sur deux tranches d'âge dans lesquelles on peut retrouver des retraité.e.s :**

- 631 nouveaux adhérents ont entre 55 et 59 ans ;
- 208 ont plus de 60 ans.

On peut s'interroger sur ce nombre :

→ soit les syndicats mettent à jour le CoGiTiel en mettant la date réelle d'adhésion, ce qui montrerait un certain dynamisme pour le syndicalisme spécifique en direction des retraité.e.s

→ soit cette mise à jour est faite non pas avec la date d'adhésion à la CGT mais avec celle à laquelle les syndiqué.e.s ont rejoint une section de retraité.e.s, ce qui n'a pas la même signification en termes de renforcement. C'est un point qu'il nous faudra travailler avec l'espace vie syndicale fédéral.



LES RETRAITÉS SONT ATTACHÉS À LEUR SYSTÈME DE RETRAITE SOLIDAIRE ET À SON AMÉLIORATION

Notre régime de retraite, malgré les attaques subies ces dernières années, a permis que le pourcentage de retraités pauvres en France soit largement inférieur à celui constaté dans les pays qui ont adopté la retraite à points. Nous voulons améliorer notre système de retraite et retrouver notre pouvoir d'achat.

Le candidat Emmanuel Macron s'était engagé à protéger le pouvoir d'achat des retraités. Or depuis son élection à la présidence de la République, entre mai 2017 et décembre 2019, les pensions brutes ont augmenté de 1,1 % alors que l'indice des prix à la consommation hors tabac a augmenté de 3,1 %.

Nouvelle baisse du pouvoir d'achat en 2020

Et ce n'est pas la revalorisation au 1^{er} janvier 2020 qui permet de compenser cette ponction sur nos pensions. La « revalorisation » est en effet de 1 % pour les pensions inférieures à 2000 euros bruts et de 0,8 % à 0,3 % pour les pensions de 2 000 à 2 014 euros, alors que l'inflation a été de 1,1 % en 2019.

Si l'on ajoute les mesures fiscales régressives pour de nombreux retraités : la CRDS depuis 1991, la Casa depuis 2013, et plus récemment l'augmentation de la CSG et le blocage des retraites complémentaires durant 5 ans, c'est bien une détérioration du pouvoir d'achat pour tous les retraités.

Le mouvement de protestation des retraités a conduit le Premier ministre à se prononcer pour une indexation des pensions sur l'inflation en 2021 pour l'ensemble des retraités. C'est dès maintenant que les pensions doivent être revalorisées à la hauteur de la perte de notre pouvoir d'achat ! Et nous souhaitons qu'elles soient indexées sur l'évolution des salaires.

Mais les retraités ne sont pas seulement maltraités sur leur pouvoir d'achat ils le sont aussi dans l'accès aux soins.

L'hôpital est à bout de souffle.

Depuis des années nous assistons à une dégradation des conditions d'accès aux soins. Il n'est plus tolérable de gérer l'hôpital public comme une entreprise commerciale et de lui imposer un milliard d'euros d'économies chaque année. Les lits ferment, les patients attendent des heures aux urgences sur des brancards, les personnels sont au bord de la rupture.

Cela ne peut plus durer et nous exigeons un moratoire avant toute nouvelle fermeture d'hôpital, de lits, de maternité, de services.

Exigeons un plan d'urgence pour la santé et l'autonomie

Il faut 100 000 emplois supplémentaires dans les hôpitaux immédiatement pour assurer des soins de qualité et garantir la sécurité des patients.

Nous avons besoin de centres de santé publics dans tous nos territoires pour faire face à la pénurie de médecins et de revoir à la hausse les moyens alloués à la formation d'un plus grand nombre de médecins.

L'État ne doit plus imposer de nouvelles économies à l'hôpital public d'ici la fin du quinquennat et il doit au contraire augmenter sensiblement l'objectif national des dépenses pour l'assurance maladie.

S'agissant du vieillissement et du grand âge nous exigeons qu'une nouvelle loi, promise d'ailleurs par le président de la République, réponde aux enjeux à venir.

Au-delà de la construction d'Ehpad publics financés par l'État, 200 000 embauches sont nécessaires pour faire face au maintien à domicile et aux besoins en établissements. Nous avons besoin d'un grand service public de l'aide à domicile ou en établissement avec du personnel formé, mieux rémunéré, mieux considéré avec un statut ou une convention collective nationale de haut niveau.

Le financement de ces besoins doit être assuré par la Sécurité sociale dans le cadre de la branche Assurance maladie car aujourd'hui le reste à charge pour les familles est insoutenable.



Retraite à points : une menace pour les retraités

Au vu des objectifs de réduction des pensions du projet de loi, il serait naïf de penser qu'il en sera autrement pour les retraités actuels. C'est d'ailleurs inscrit dans le projet, qui prévoit de plafonner le montant des dépenses de retraite au taux actuel de 13,8 % du PIB, alors que le nombre de retraités va augmenter sensiblement les prochaines années. Comme il est peu probable que le PIB progresse, s'il ne régresse pas, l'argument sera tout trouvé pour imposer une baisse générale des pensions.

L'autre moyen de justifier la réduction des pensions c'est également ce que prévoit le projet d'Emmanuel Macron : la baisse des ressources de la Sécurité sociale. Le projet en effet n'envisage pas

de revenir sur les exonérations sociales accordées généreusement au patronat, qui privent la Sécu de près de 100 milliards d'euros. Bien au contraire, pour inciter les hauts salaires à se tourner vers la capitalisation, le projet propose de supprimer les cotisations salariales au-delà de 120 000 euros par an. Cette mesure privera la Sécu de 4,5 milliards par an.

La baisse des moyens de financement de la Sécurité sociale est l'argument idéal pour justifier la réduction du montant des pensions actuelles et à venir. D'autant que le gouvernement dispose des leviers pour procéder à la baisse des pensions actuelles : l'augmentation de la fiscalité pesant sur les retraites : CSG, CRDS, Casa...

Stopper la mécanique infernale

Enfin, l'argument de l'universalité. Pour l'instant le gouvernement affirme qu'il veut maintenir le régime par répartition pour les retraités, mais qu'en sera-t-il lorsque la réforme envisagée sera appliquée ? Il y a fort à parier que le gouvernement évoquera l'impératif d'un régime unique, comme il l'a fait pour les régimes spéciaux, pour entamer la conversion du régime actuel en système de retraite par points. Or on sait que ce système institutionnalise la baisse programmée et automatique du niveau des retraites en fonction des conjonctures économiques et financières.

Les retraités qui protesteraient contre cette évolution se verraient une nouvelle fois culpabilisés et accusés de vouloir conserver un régime plus favorable que celui des nouveaux retraités, celui de leurs enfants et petits-enfants.

C'est cette mécanique infernale qu'il nous faut stopper en exigeant le retrait du projet de réforme mortifère que le président et ses ministres veulent imposer contre la volonté de la majorité de la population.

Les 9 organisations de retraités ont adressé un courrier aux candidats aux municipales pour leur demander de prendre position sur les revendications des retraités.

Les retraités CGT vous propose de voter symboliquement pour :

- L'augmentation de ma pension
- L'annulation de la hausse de la CSG pour tous
- Le retrait du projet de réforme de retraite à points
- L'amélioration du système de retraite solidaire par répartition

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ **J'adhère à la CGT**

Nom ➤ Prénom ➤

Adresse ➤

Code postal ➤ Ville ➤

Branche professionnelle d'origine ➤

Mail ➤ Tél. ➤

Bulletin à retourner à l'UCR-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex ou à remettre à un(e) militant(e) Cgt de votre connaissance

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

LES RETRAITÉ.E.S DANS LE MONDE DU NUMÉRIQUE

Journée UCR 30 janvier 2020 à Montreuil

UNION FÉDÉRALE CGT DES RETRAITÉ.E.S DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

En direct de l'UFR
Santé Action Sociale

Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 12 - Novembre 2019

**Numéro spécial :
« Retraité.e.s
et numérique »**

Vie nouvelle

Sommaire

1. La fracture numérique
2. Une révolution de l'information et des échanges
3. Des algorithmes à l'intelligence artificielle
4. Des progrès à venir, mais aussi une bombe à retardement
5. Les enjeux majeurs se jouent
6. Souveraineté
7. Énergie
8. Sécurité
9. Santé
10. Démocratiques
11. Conscience
12. Travail

**Introduction
d'Annie BERTELLE,
voir lettre UFR
n° 12 :**
<http://www.sante.cgt.fr/Lettre-UFR-no12-Novembre-2019>

Ils-elles sont souvent saisi.e.s dans ce sujet sur la difficulté d'accès aux services publics.

Pour le reste, il a fait beaucoup d'effets de manche, et semblait en difficulté pour répondre aux questions.



**Dominique NOGUERES,
Vice-présidente de la Ligue des
droits de l'Homme :**

Le risque sur le contrôle des populations et des individus par le numérique et le « je n'ai rien à cacher ».

Les smartphones donnent des renseignements sur les déplacements, les habitudes etc. Ces renseignements sont récoltés et revendus. 90 % de la population est connectée.

Ce qui est protégé, ce sont seulement les activités professionnelles, la vie privée ne l'est absolument pas.

Les fichiers ne disparaissent jamais, par exemple, les fichiers des empreintes génétiques : on n'a aucune maîtrise dessus, à quoi ça va servir ?

La reconnaissance faciale et autre surveillance des espaces publics : pour quel usage ? Quel accès ?

De plus, on a transféré à une entreprise privée ce qui devrait être du ressort du service public (la Police).

La justice quotidienne n'est plus accessible que par internet.



**Christophe Prudhomme, porte-
parole de l'association des
médecins urgentistes de France :**

Exemple d'un méga hôpital à Saint-Ouen : suppression de 400 lits au passage remplacés par de l'ambulatoire et la construction d'un hôtel avec télésurveillance.

L'informatique est un outil, la médecine ce n'est pas que de la technique, c'est aussi du psychologique et du social. La télémédecine devrait servir à faire mieux et non à remplacer dans une vision strictement économique et à standardiser la prise en charge dans des algorithmes.

La télémédecine est un marché fantastique : le matériel, la récolte et l'analyse des données, etc.



**Pierre MUSSO,
Professeur des universités,
sciences de l'information et de la
communication :**

L'informatique fait partie des 3 grandes mutations, cette mutation est indissociable du nucléaire et des télécommunications.

Ce n'est plus une « nouvelle technologie » car ça date des années 40-45.

Petit historique :

La France n'est pas particulièrement en avance, en Corée du Sud 100 % de la population a accès aux multimédias, avec des formations à domicile, aux enseignant.e.s, et elles sont renouvelées régulièrement.

Le Défenseur des droits, Patrick GOHET a présenté la structure du Défenseur des Droits, sur le site du défenseur des droits. Il y a un rapport sur la dématérialisation : ceux qui en sont exclu.e.s : les retraité.e.s, les non diplômé.e.s, les faibles revenus, les handicapé.e.s et les majeur.e.s protégé.e.s.

Pour lui, il faut des services publics avec guichets, sinon c'est un déni de services publics. La maison des services publics ne répondra pas aux besoins à moins d'un accès rapide à tou.te.s les interlocuteur.trice.s spécialisé.e.s dans chaque domaine de compétence.

FÉMINISTE, LA CGT ?

Sophie BINET, responsable de l'activité femmes-mixité de la CGT, Maryse Dumas qui a été membre du Bureau confédéral et Rachel SILVERA, maîtresse de conférences en économie à l'université Paris-Nanterre ont publié un livre en octobre 2019 « *Féministe la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale* » (Éditions de l'Atelier).

Dans cet ouvrage à travers le portrait de militantes de la CGT et des luttes de femmes, elles ont tenu à rendre visible le rôle important des femmes dans le mouvement ouvrier et syndical et plus particulièrement dans la CGT. Les femmes subissent une double invisibilité sociale : leur rôle de militantes, leurs luttes et leurs grèves sont bien souvent dévalorisés, oubliés ou occultés.

Nous les avons invitées à la CE de l'UFR pour discuter de leur ouvrage.

Rachel nous a rappelé que les femmes ont toujours travaillé, et pas seulement pour le travail domestique ! Elles ont progressivement conquis des droits au travail, pris des responsabilités. Le travail salarié, c'est déjà le début de l'autonomie économique. Le travail a un rôle central dans le combat féministe. Mais les inégalités au travail sont toujours importantes, les femmes gagnent globalement un quart de moins que les hommes. Nous devons mener le combat pour faire appliquer la loi « salaire égal pour un travail de valeur égale ». Depuis les années 70, de nombreuses lois ont été promulguées pour faire appliquer l'égalité salariale, mais les sanctions ne sont pas appliquées envers le patronat. Les attaques récentes sur le droit du travail vont à l'encontre de l'égalité professionnelle.

En parallèle depuis les années 80, l'essor du temps partiel, du travail du dimanche et la précarité progressent dans les secteurs où les femmes travaillent majoritairement comme dans les « Services » (commerce, santé, petite enfance...). Les emplois des femmes sont dévalorisés, les maternités les pénalisent toujours, et l'articulation vie professionnelle et vie familiale est toujours



difficile. Il est important de revendiquer des Services publics comme pour l'accueil des enfants.

Sophie nous a convaincu.e.s que la CGT, qui s'est déclarée féministe à son 52^{ème} congrès, doit être un levier d'émancipation des femmes. Nous devons conjuguer rapports sociaux de genre et lutte de classe : l'égalité doit être une impulsion transversale de tous les jours (et pas que le 8 mars) que nous devons porter aussi bien dans le travail, dans la vie et en interne dans la CGT. Le syndicalisme et le mouvement féministe, qui se sont longtemps regardés avec méfiance, peuvent et doivent aujourd'hui conjuguer leurs efforts pour que

l'émancipation des femmes devienne, au présent, le combat de toutes et de tous pour une société plus juste et pour développer le syndicalisme. Les 230 000 femmes en France qui subissent des violences sexistes et sexuelles sont aussi des travailleuses, nous devons obtenir en France l'application de la norme de l'OIT contre ces violences.

Ce livre est un outil militant de débat et de formation pour aider à l'appropriation du syndicalisme féministe dont se revendique la CGT et à la mise en lien des luttes sociales et des luttes féministes.

Sylvie BRUNOL



LES FEMMES GRANDES GAGNANTES : Tout.e.s dans la rue contre la réforme des retraites !

C'est la première fois qu'un 8 mars atteint un tel niveau : 150 000 personnes ont défilé en France contre les violences sexistes et sexuelles et pour défendre l'égalité professionnelle et dans la vie. La CGT condamne les violences policières à Paris et à Nantes : comment oser répondre par la violence des femmes mobilisées contre les violences ?

Nous devons plus que jamais appeler les salarié.e.s et retraité.e.s de notre secteur de la Santé et de l'Action sociale qui sont très majoritairement des femmes à amplifier la mobilisation contre la réforme des retraites.

En plus du matériel confédéral, du matériel spécifique est disponible : tracts, diaporama femmes et retraites sur le site égalité professionnelle CGT : <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/8mars15h40-soyons-les-grandes-gagnantes-tou-te-s-dans-la-rue/>



Une universitaire nous a autorisé à reproduire sa tribune parue dans *Le Monde* du 5 février 2020 : **Retraites : « Les femmes ont tout bonnement disparu des cas types présentés dans l'étude finale »**

Selon le gouvernement, les femmes font partie des « grands gagnants » de la réforme des retraites. Le système universel est censé mieux prendre en compte les carrières heurtées et donc favoriser les femmes, dont les trajectoires professionnelles sont plus morcelées, en raison des naissances d'enfants.

La publication de l'étude d'impact vient pourtant sérieusement mettre en doute cette thèse. Les femmes ont tout bonnement disparu des cas types présentés dans l'étude finale ! De même que leurs éventuels enfants... Les six cas types présentés pour les salarié.e.s du privé correspondent ainsi à des trajectoires typiquement... masculines : cinq carrières complètes et une « carrière heurtée » caractérisée par un chômage de longue durée à partir de 42 ans. On est très loin des carrières féminines caractérisées par des interruptions d'activité de plus en plus longues en fonction du nombre d'enfants, de reprises d'emploi, souvent à temps partiel, des passages par le chômage, etc. Conçus pour analyser la situation des hommes, ces cas types sont donc « genrés » et ne permettent absolument pas d'appréhender l'effet de la réforme sur les femmes.

Effets contrastés : Plus problématique encore, le calcul des pensions et des taux de remplacement pour ces six cas types est réalisé uniquement pour des personnes sans enfants, ce qui laisse dubitatif quand on sait qu'en France près de neuf femmes sur dix en ont et que les carrières féminines s'en trouvent précisément impactées. Le projet de réforme prévoit d'importants changements concernant la prise en compte des enfants dans le calcul des pensions : suppression de la majoration de durée d'assurance (attribution de trimestres) remplacée par une majoration de la pension de 5 % par enfant (attribuée à un des deux parents). Il est probable que ces changements aient des effets contrastés sur les retraites des femmes, mais aucun chiffre de l'étude ne permet de les mesurer. En outre, l'attribution de la majoration à l'un ou l'autre des parents est renvoyée au choix des couples, qui pourraient décider de la donner plus fréquemment aux pères, dont les salaires sont en moyenne supérieurs.

Actuellement, l'écart entre les retraites des femmes et des hommes est d'environ 40 %. Cet écart est réduit grâce à des mécanismes de solidarité (majorations pour enfants, pensions de réversion, etc.), si bien que les femmes perçoivent

finalement en moyenne une retraite de 1 300 euros et les hommes de 1 800 euros. Ces écarts s'expliquent par le fait que la retraite constitue un miroir grossissant de l'ensemble des inégalités créées tout au long de la carrière : inégalités d'accès à l'emploi, inégalités de temps de travail, inégalités salariales, ségrégation professionnelle, etc. Dans une société reposant encore sur une division sexuée du travail – les femmes réalisent plus de 70 % des tâches domestiques et parentales –, les parcours professionnels des femmes et des hommes ne se ressemblent pas. Ceux des femmes sont beaucoup plus hétérogènes, comprenant des alternances entre emploi à temps plein, à temps partiel, chômage et inactivité.

Carrières incomplètes : Outre l'absence de cas types représentatifs des carrières féminines dans l'étude d'impact, le projet de loi combinant système universel et âge d'équilibre à 65 ans soulève de nombreuses questions. Le système universel à points suppose de prendre en compte, pour le calcul de la retraite, toutes les périodes travaillées et non plus les 25 meilleures années (ou les six derniers mois dans la fonction publique). Pour les femmes, cela implique que les « mauvaises années » (chômage, temps partiel, inactivité) ne disparaissent plus pour le calcul de leurs pensions, impliquant une possible baisse.

Un des arguments avancés en faveur de la réforme est que les femmes aux carrières incomplètes doivent attendre aujourd'hui jusqu'à 67 ans pour obtenir une retraite sans décote, mais l'étude passe sous silence le cas des femmes (plus nombreuses) qui peuvent actuellement partir avant 65 ans sans décote, sans même parler du fait que l'âge d'équilibre (65 ans dans l'étude) pourra reculer en fonction de l'espérance de vie et rejoindre progressivement les 67 ans. Le même problème se pose au sujet du minimum de pension à 85 % du SMIC, qui peut en effet être favorable aux femmes, mais qui ne sera accessible dans le nouveau système qu'à partir de l'âge d'équilibre. Pour un gouvernement qui se targue de faire progresser l'égalité femmes-hommes, leur absence dans l'étude d'impact empêche tout débat autour des effets de la réforme pour – faut-il le rappeler – la moitié de la population.

Enfin, une autre réalité n'est pas abordée directement dans l'étude d'impact, pourtant cruciale en termes de redistribution et de niveaux de vie des retraitées : les femmes divorcées et les femmes non mariées. Si les premières

bénéficiaient en général jusqu'ici d'une pension de réversion calculée au prorata de la durée de mariage, leur cas est renvoyé à une future ordonnance. Le cas des secondes n'est pas non plus évoqué, alors que de plus en plus de couples vivent en union libre sans pour autant connaître une répartition plus équitable du travail domestique et parental.

Au total, l'étude d'impact ne donne pas d'élément concret pour comprendre comment les retraites des femmes vont être affectées, selon leur carrière, leurs revenus, leur situation familiale... Au-delà même de l'effet moyen, on aurait souhaité connaître l'impact de la réforme sur les niveaux de pension des femmes à bas ou hauts salaires, sur celles ayant une carrière heurtée ou complète, avec ou sans enfants, etc.

Pour un gouvernement qui se targue de faire progresser l'égalité femmes-hommes, l'absence des femmes dans l'étude d'impact n'est pas seulement regrettable, elle empêche tout débat autour des effets de la réforme pour – faut-il le rappeler ? – la moitié de la population. ■

Mathilde Guergoat-Larivière est maîtresse de conférences en économie au Conservatoire national des arts et métiers, chercheuse au Centre d'études de l'emploi et du travail.



Quelle revalorisation pour nos pensions au 1^{er} janvier 2020 ?

Le gouvernement a décidé de ne plus revaloriser nos pensions à un même niveau pour l'année 2020 ! Il a repoussé la revalorisation de 3 mois, d'octobre 2019 au 1^{er} janvier 2020, pour faire des économies sur le dos des retraité.e.s et il a enterré notre demande de rattrapage de pouvoir d'achat depuis de longues années de gel.

Face à la mobilisation des retraité.e.s, le gouvernement a reculé devant le gel des pensions, mais pas pour toutes et tous les retraité.e.s. !!!

Il a introduit dans la loi une revalorisation inégale pour continuer de rogner nos retraites dans un système intentionnellement très complexe appelé « revalorisation différentielle » !!! Donc, il a initié un processus d'inégalité entre les retraité.e.s dans la loi du 24 décembre 2019. Le Conseil constitutionnel n'a pas retoqué dans cette loi cette « revalorisation différentielle » pourtant contraire au principe d'égalité de la Constitution française. Dans son avis, le Conseil constitutionnel prévient toutefois qu'un tel dispositif doit garder un « caractère exceptionnel » et à la condition qu'il « ne crée pas de rupture caractérisée de l'égalité devant les charges publiques » !!! Pour préserver les intérêts d'une minorité de très riches qui ne veut pas partager les richesses le gouvernement peut donc s'asseoir sur le principe républicain d'égalité ???

→ Les parlementaires de la majorité présidentielle ont voté dans la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité sociale pour 2020 (article 81) une revalorisation différenciée des pensions du régime de base de la Sécurité sociale, régimes alignés, régimes spéciaux comme celui de la Fonction publique :

- 1 % pour les retraité.es pensions égales ou inférieures à 2000 euros brut (soit 1 874 euros nets). C'est la moyenne de l'augmentation des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels par l'INSEE.
- 0,8 % pour les pensions de plus de 2 000 à 2 008 €
- 0,6 % pour les pensions de plus de 2 008 à 2 012 €
- 0,4 % pour les pensions de 2 012 à 2 014 €
- 0,3 % pour les pensions de plus de 2 014 €.

Ce dispositif complexe a été conçu pour répondre à une critique concernant les effets de seuil pour les retraites proches de 2 000 € ? Il suffisait d'appliquer la revalorisation prévue dans la loi à toutes les pensions sans dispositif dérogatoire !

La revalorisation se fera en deux temps :

➤ en janvier 2020

- si vous percevez moins de 2 000€ bruts par mois, votre taux est revalorisé de 1%.
- Si vous percevez plus de 2 000€ bruts par mois, votre taux est revalorisé de 0,3%, ce taux est appelé « dérogatoire » puisqu'il est bien en dessous de l'indexation sur les prix !

➤ en mai 2020

L'application des cinq taux de revalorisation « différenciée » se fera sur le montant brut des retraites perçues en janvier/février 2020 avec effet au 1^{er} janvier 2020, donc ce sera un rappel de revalorisation pour les pensions totales brutes comprises entre 2 000 et 2 014 € sur les taux intermédiaires (0,8%, 0,6% et 0,4%).

Précision importante : la loi prend pour référence toutes les retraites personnelles de la ou du retraité.e dues pour le mois de décembre 2019 : retraite de base, retraites de réversion, majoration de retraite pour 3 enfants ou plus, retraites complémentaires obligatoires (dont la hausse de la complémentaire du secteur privé AGIRC-ARRCO du 1^{er} novembre 2019).

→ Sont également revalorisées selon l'inflation au 1^{er} janvier 2020 :

Le minimum garanti pour la Fonction publique, le minimum contributif du régime de base de la Sécurité sociale et les anciennes allocations du minimum vieillesse, réversion, l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) ...



Pour les retraites et allocations d'invalidité, cette revalorisation s'appliquera uniquement à partir du 1^{er} avril 2020.

Pour rappel, la CGT propose pour toutes et tous les retraité.e.s une revalorisation indexée sur l'évolution du salaire moyen.

Cette indexation sur les salaires dans la continuité des revenus du travail a été remplacée par l'indexation sur les prix en 1993 pour baisser les retraites, car les salaires augmentent le plus souvent plus vite que les prix.

Nicole BERNABÉ et Sylvie BRUNOL

→ Pour aller plus loin :

- Voir article 81 loi retraite qui permet au gouvernement des sous indexer les retraites de plus de 2000 euros : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039675317&categorieLien=id>
- Avis du Conseil Constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiquede/decision-n-2019-795-dc-du-20-decembre-2019-communique-de-presse>
- Circulaire CNAV sur revalorisation des retraites : https://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire_cnav_2020_08_30012020.pdf

Quelle revalorisation pour nos pensions au 1^{er} janvier 2020 ?

→ La CSG (Contribution Sociale Généralisée) créée au taux de 1,3% en 1991 par Rocard

→ La CRDS (Contribution pour Remboursement de la Dette Sociale) créée par les ordonnances Juppé en 1996

→ La CASA (Contribution de Solidarité pour l'Autonomie) créée en 2004 par Raffarin

Ces prélèvements sociaux sont effectués par votre caisse de retraite pour le compte de l'État suivant la législation en vigueur.

Vous êtes concerné.e par ces prélèvements si votre RFR (Revenu Fiscal de Référence) dépasse un certain seuil de revenu (voir tableau ci-dessous).

La CRDS est de 0,5%, la CSG est de 8,3%, 6,6% ou 3,8%, la CASA est de 0,3% elle est prélevée uniquement si vous payez la CSG.

A compter du 1^{er} janvier 2020, veuillez-vous référer à votre avis d'imposition 2019.

→ L'exonération totale équivaut à 0%

→ L'exonération partielle équivaut à un taux de CSG à 3,8%

→ Le taux médian équivaut à un taux de CSG à 6,6%. Le taux normal équivaut à 8,3%

Nicole BERNABÉ

LES RETRAITÉ-E-S RÉCLAMENT JUSTICE !



Ce que veulent les retraités

- + La suppression de la hausse de la CSG pour tous les retraités
- + Une mesure immédiate de revalorisation de 3%
- + La réindexation des pensions sur le salaire annuel moyen
- + La fixation du taux de réversion à 75 % sans condition d'âge et de ressources
- + Le rétablissement des services publics de proximité

LES RETRAITÉ.E.S CONTINUENT LEUR MOBILISATION !

Année 2020	Exo totale Revenu fiscal référence inférieur ou égal à			Exo partielle Revenu fiscal référence de à			Soumis total – Taux médian Revenu fiscal référence de à			Soumis total – Taux Normal Revenu fiscal référence supérieur ou égal à		
	Métropole	DOM	Guyane	Métropole	DOM	Guyane	Métropole	DOM	Guyane	Métropole	DOM	Guyane
1 part	11306	13378	13988	11307 à 14781	13379 à 16170	13989 à 16939	14782 à 22940	16171 à 22940	16940 à 22940	22941	22941	22941
1,5 part	14325	16698	17460	14326 à 18727	16699 à 20509	17461 à 21477	18728 à 29064	20510 à 29064	21478 à 29064	29065	29065	29065
2 parts	17344	19717	20479	17345 à 22673	19718 à 24455	20480 à 25423	22674 à 35188	24456 à 35188	25424 à 35188	35189	35189	35189
2,5 parts	20363	22736	23498	20364 à 26619	22737 à 28401	23499 à 29369	26620 à 41312	28402 à 41312	29370 à 41312	41313	41313	41313
3 parts	23382	25755	26517	23383 à 30565	25756 à 32347	26518 à 33315	30566 à 47436	32348 à 47436	33316 à 47436	47437	47437	47437
1 ^{ère} ½ part	3019	3320	3472	3019	3320	3472	3946	4339	4538	6124	6124	6124
par ½ part supp	3019			3019			3946			6124		

La péréquation salaires/retraite, c'est quoi ?

La péréquation existait autrefois pour les fonctionnaires. Quand le gouvernement décidait d'une augmentation générale du traitement des fonctionnaires comme la revalorisation du point d'indice, cette augmentation se répercutait sur les pensions. C'était un lien direct entre l'évolution des traitements des fonctionnaires actifs et l'évolution des pensions des fonctionnaires retraité.e.s.

Le principe de péréquation entre les salaires et pensions existait aussi lors des reclassements, la revalorisation d'un corps était répercutée sur les retraité.e.s issu.e.s de ce corps. Cette mesure permettait un lien de solidarité supplémentaire entre les actifs et les retraité.e.s. Il s'agit aussi de la conception des droits et garanties attachés à l'emploi public statutaire.

En 2003, pour faire des économies sur le dos des retraité.e.s, la réforme Fillon a supprimé l'indexation des pensions sur l'évolution du traitement des fonctionnaires en imposant une revalorisation annuelle sur l'évolution de



l'indice des prix hors tabac : le résultat est une baisse continue du pouvoir d'achat. Les retraité.e.s revendiquent une indexation sur le salaire moyen.

Mais comment faire évoluer les petites retraites des métiers à prédominance féminine comme dans la Fonction publique hospitalière et le Secteur privé de la Santé et de l'Action sociale ?

Devons-nous avoir de misérables retraites jusqu'à la fin de notre vie parce que nos qualifications n'étaient pas reconnues et ne le sont toujours pas ? Cette péréquation permettrait aussi d'amplifier la solidarité des luttes pour que les retraité.e.s soutiennent les revendications des actives et actifs.

Nous devons demander le rétablissement de cette péréquation dans la Fonction publique hospitalière et son extension au secteur privé et le porter systématiquement dans nos propositions de revalorisation de nos métiers.

Sylvie BRUNOL, CE UFR

Lettre d'une camarade à la direction de la SNCF

Madame la Directrice Générale des Voyages SNCF,

C'est avec plaisir que j'accueille votre proposition de remise de 30% sur mon prochain voyage, en tant que détentrice d'une carte Senior et d'une carte Grand Voyageur.

Selon vous, j'ai SUBI une grève d'une durée EXCEPTIONNELLE.

Fréquentant régulièrement le réseau SNCF et particulièrement la Ligne Le Havre-Paris, ce que j'ai SUBI et depuis une durée EXCEPTIONNELLE ce sont les retards fréquents, les pannes récurrentes, les trains sans confort ...autant de dysfonctionnements qui sont la cause des mouvements de grève des personnels de la SNCF qui réclament des moyens humains et financiers supplémentaires et de meilleures conditions de travail, un droit à une retraite décente et une reconnaissance des contraintes de leurs services .

Je les soutiens totalement et les remercie de leur engagement au service des usagers que vous appelez des clients.

J'accueille donc avec plaisir cette remise que je vais m'empresse de verser à la solidarité pour soutenir les grévistes.

Je constate que non contente de ne pas répondre aux revendications des salarié.e.s de la SNCF, la Direction tente une fois de plus une opération de division :

- Entre cheminots et usagers
- Entre grévistes et non- grévistes par l'octroi d'une prime à ces derniers, dont beaucoup qui n'ont pu faire grève, pour des raisons qui leur sont propres, ressentent honteusement le mépris dont vous faites preuve à leur égard !

C'est à tou.te.s les salarié.e.s de la SNCF, grévistes et non- grévistes, « statutaires » et « non statutaires », jeunes et moins jeunes...que je penserais en allant chercher mon « billet réduit » !

Rassurez-vous, je conserve ma confiance, comme vous dites, non pas à la Direction de la SNCF mais bien à ses salarié.e.s !

Nicole DEFORTESCU, CE UFR



Infos de nos sections et syndicats

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION SYNDICALE DES RETRAITÉ.E.S DE L'AP-HP



RETRAITÉ-E-S

L'Union Syndicale des Retraités-es CGT de l'APHP a tenu son Assemblée générale et sa remise de FNI le 31 janvier 2020 en présence des secrétaires généraux des USR

PARIS et Val-de-Marne ainsi que Hélène Michaud, la secrétaire de l'Union Fédérale des retraité.e.s de la Santé et de l'Action Sociale.

43 camarades venant de plusieurs régions de France ont fait le déplacement malgré la grève des transports. A l'issue de notre AG, 4 nouveaux syndiqués nous ont rejoints.

Dans son introduction, Françoise DORIATH, notre secrétaire générale, relate le contexte social fortement dégradé sur le plan international et la flambée de révolte sans précédent en Argentine, au Chili, en Bolivie, en Colombie, en Algérie, au Soudan, en Iran, etc. Une montée de l'extrême Droite, dure, réactionnaire, autoritaire et raciste qui exerce une répression féroce contre les mouvements de contestations sociales, écologistes, et féministes.

Tous ces mouvements nous interrogent dans une période où en France, le mouvement social contre la réforme des retraites, depuis le 5 décembre 2019, est inédit et historique par sa durée et le soutien populaire. Les actions se multiplient dans toutes les professions : RATP, SNCF, la Banque de France, l'Opéra, les Avocats, l'Energie, GRDF, les Ports, les Raffineries, les Hôpitaux, etc.

**ET LA PLACE DES RETRAITÉ.E.S !
SOMMES-NOUS CONCERNÉ.E.S PAR
CETTE RÉFORME MORTIFÈRE QUE VEUT
NOUS IMPOSER LE GOUVERNEMENT ?
COMMENT SERA-T-ELLE FINANCÉE ?**

La CGT ne se contente pas de rejeter le projet comme le dit « la presse bien-pensante », elle fait d'autres propositions, elle veut un modèle basé sur la solidarité et l'amélioration des droits en confortant le système actuel : retraite au moins à 75% du salaire, le droit de départ anticipé sans malus pour les situations de travail pénible et un minimum de pension égal à 1 800 euros bruts par mois !

L'attaque du Gouvernement sur des services publics, rien n'est épargné : fermeture des bureaux de Poste, des tribunaux, de classe dans les écoles et la mort clinique des hôpitaux.

Tous ces sujets ont été approfondis dans les débats, mettant en avant la répression contre les syndicats et les grévistes, la violence policière et ce système de primes mis en place pour récompenser les non-grévistes

LA LUTTE CONTINUE !

Nous avons décidé de tenir un congrès en juin afin de réfléchir sur la situation de notre union syndicale de retraité.e.s, de nos rapport avec les actifs sur la continuité syndicale et notre participation à l'interprofessionnel, un quart de nos syndiqué.e.s résident en province ou en grande banlieue et militent

déjà dans les UL. Quelle activité militante concevoir ? Et sous quelle forme ?!

A la fin de l'AG, comme chaque année, un repas convivial a été pris avec nos camarades actifs qui tenaient leur commission exécutive.

La médaille militante a été remise par les actifs à 2 camarades qui aspiraient à une bonne retraite : Anne LE LOARER et Alexis BRONÈS qui ont rejoint le syndicat des retraité.e.s.

*Marie-Ange CARDAN, Bureau UFR
et Union syndicale des retraité-es de l'APHP*